

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019



Rappel règlementaire :

Le débat d'orientation budgétaire est un préalable au vote du budget. Il doit se tenir au plus tôt deux mois avant l'examen du budget (Article L2312-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales).

Ce rapport donne lieu à un débat au conseil syndical, dans les conditions réglementaires : il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Il a vocation à éclairer les choix budgétaires qui détermineront les priorités et l'évolution de la situation financière de la collectivité.

≈ ≈ ≈ ≈ ≈ ≈ ≈ ≈ ≈ ≈ ≈ ≈

Concernant le DOB, le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 pris en application de l'article 107 de la Loi Notre du 07 août 2015 relate le contenu et les modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire.

≈ ≈ ≈ ≈ ≈ ≈ ≈ ≈ ≈ ≈ ≈ ≈

Compte-tenu de ces éléments, le Syndicat Mixte déclare vouloir contenir ses dépenses de fonctionnement et soutenir ses efforts d'investissement en fonction de notre capacité à trouver des financements extérieurs.

Il est rappelé que notre Syndicat dispose de quatre budgets :

Le **budget Principal** (M14) comprend les participations des collectivités membres, et prend en charges les dépenses de fonctionnement propre du Syndicat avec les rémunérations de l'ensemble des salariés (contrats de droit public), les dépenses qui ne sont pas rattachables aux budgets Nordique & Alpin dites de charges communes, ainsi que la subvention d'équilibre à ceux-ci.

Il prend également en compte les annuités d'emprunts relatifs aux investissements supportés par le budget principal, alors que ceux qui sont directement affectés aux budgets Nordique-SGR, Alpin-SGR & Alpin-Aillons-Margéraz sont retracés dans ces derniers.

Les deux **budgets Nordique-SGR** (M4) et **Alpin-SGR** (M43) comptabilisent les recettes de leurs activités ainsi que les dépenses qui leurs sont directement imputables ; ils supportent également leurs quotes-parts concernant les charges de personnel (contrats de droit privé), les dépenses refacturées par le budget principal (dites de charges communes), et les annuités d'emprunts relatifs aux investissements qui concernent leurs activités.

Suite au transfert de compétence de Grand Chambéry à SMSB des « activités de sports et de loisirs de montagne », le **budget Principal** (M14), ainsi qu'un nouveau **budget Alpin Aillons-Margéraz** (M43), comptabilisent toutes les opérations liées au secteur d'Aillons-Margéraz, et dont l'exploitant actuel est la SEM des Bauges qui est liée par un contrat d'affermage d'exploitation avec SMSB.

En ce qui concerne les estimations, il est rappelé que la spécificité de nos activités est soumise aux aléas climatiques et à la présence de la neige de décembre à avril. Nous devons également tenir compte des contraintes qui s'imposent à toutes les collectivités publiques (transfert de compétences, baisses de ressources des communes,).

OBJECTIFS

- ▲ Rationaliser la gestion, maîtriser les charges de fonctionnement pour dégager une capacité d'autofinancement suffisante pour les investissements ;

- ▲ Maintenir le niveau d'équipements de « Savoie Grand Revard » & de « Aillons-Margériaz » conformément au PPI ;
- ▲ Encaisser les concours extérieurs des marchés en cours ou à venir ;
- ▲ Stabiliser le niveau d'endettement.

Comme chaque année, il est impossible à cette étape de préparation du budget de donner des précisions sur les recettes et les dépenses tant du budget Principal que des budgets Nordique-SGR, Alpin-SGR et Alpin-Aillons-Margériaz.

Nous devons rester au stade des grandes lignes en sachant que nous disposerons, d'ici un mois et demi, des réalisations de l'exercice 2018, et d'un avancement suffisant de la saison hivernale pour établir le budget primitif sur des bases plus fiables.

Budget Principal SMSB (M14 – 25700)

Secteur Savoie Grand Revard

En dépenses : les charges générales seront réalisées avec précaution tout en maintenant les crédits à la juste hauteur de ce qui était prévu en 2018 ;

- charge de la dette des seuls investissements retracés dans le budget Principal ;
- subvention d'exploitation aux budgets Alpin-SGR et Alpin-Aillons-Margériaz ;
- la masse salariale devrait évoluer à la hausse en 2019 en raison du renforcement et de la restructuration des effectifs propres du Syndicat mixte, et afin de lui permettre de se conformer à ses obligations légales ou de réaliser ses missions (marchés publics, plan d'investissement ...). Ce personnel devra être également une ressource pour la future entité d'exploitation des domaines skiables.

Agents SMSB : tous les éléments extérieurs (CSG, point d'indice, ou toutes autres bases patronales ou salariales ...) seront pris en compte règlementairement.

Agents Régie SGR : le repositionnement du point NR, majorations diverses et/ou de responsabilité (convention collective RM), devraient également se traduire par une augmentation (NB : accord DSF et partenaires sociaux (+ 1,9 % pour les NR de 200 à 221 et 1,5 % pour les NR de 222 à 409).

Enfin, le Syndicat mixte n'ayant plus la compétence « promotion touristique », il n'a plus vocation à financer l'association Office du tourisme SGR dont les activités de promotion touristique s'arrêteront au 31 décembre 2018 au profit de Grand Chambéry Alpes Tourisme (GCAT) ; une dissolution et une réorientation des activités de l'OTSGR sont envisagées. Néanmoins, le Syndicat négociera avec Grand Chambéry Alpes Tourisme une convention qui précisera les modalités de ce transfert.

Secteur Aillons-Margériaz

- dans le cadre des charges partagées en période creuse sur la prestation de navettes inter-sites entre la SEM des Bauges et le délégant, et en rapport avec la densification des rotations pour améliorer la qualité de service vis-à-vis de la clientèle de séjour (tout en permettant de réduire les charges de fonctionnement en semaine hors vacances scolaires = ouverture uniquement de 3 appareils) = 11 000 €
- dans le cadre de la liquidation de la SEM des Bauges courant 2019, du paiement de son passif et du boni de liquidation résiduel estimé, il sera nécessaire de procéder à l'abondement au fond de roulement nécessaire à l'établissement d'une trésorerie permettant de réaliser les travaux de maintenance d'ici le début de la saison 2019-2020 pour la structure d'exploitation nouvellement créée à hauteur de 500 000 € (selon dossier de reprise du groupement Géode/Mollion/Ascenso).

En recettes :

Secteur Savoie Grand Revard

- participation des collectivités membres pour 956 603 € soit une augmentation de 1 % ;

- refacturation des dépenses dites de charges communes des budgets Nordique-SGR & Alpin-SGR ;

Secteur Aillons-Margériaz

- participation de Grand Chambéry : elle sera définie lors de l'élaboration du budget primitif et en fonction des nécessités et des priorités retenues par Grand Chambéry pour la carte « Aillons-Margériaz »
- redevance d'affermage à hauteur de 25 206 € HT de la SEM des Bauges
- redevance de la DSP bar-self de : 50 000 € de part fixe (+ par variable sur le CA).

En investissement :

Secteur Savoie Grand Revard

Sont prévus ou reconduites les opérations suivantes :

- étude de faisabilité concernant les futurs investissements inscrits au PPI 2016-2020 pour 20 000 € (coût ttc avant déduction des dépenses réalisées) ;
- entretien des bâtiments d'accueil (enveloppe globale Principal / Nordique-SGR / Alpin-SGR : 30 000 € à détailler en fonction des nécessités et des priorités) ;
- opérations diverses pour 15 000 € (enveloppe globale Principal / Nordique-SGR / Alpin-SGR : 15 000 € à détailler en fonction des nécessités et des priorités).

Concernant le Chalet de la Villette, une provision de la subvention perçue a été engagée sur l'exercice 2017 (délibération du 18-07-2017), cependant, l'acquisition dudit chalet ne sera vraisemblablement pas réalisée. La somme provisionnée servira ultérieurement à la réalisation d'un accueil scolaire (le pilotage reste à définir).

Secteur Aillons-Margériaz

- dans le cadre des besoins en renouvellement du parc roulant et notamment des engins de damage, un contrat de location (avec option achat) a été contractualisé pour 5 ans de 2019 à 2023 = annuité de 83 419 € HT (NB : rachat 104 378 € HT) ; le cas échéant, le budget inscrit correspond au coût d'acquisition d'un engin de levage équipé d'une nacelle pour les besoins en manutention et la réalisation des travaux en hauteur en respectant les règles de sécurité du travail (cet engin pourrait être mutualisé pour les besoins communs de la future structure d'exploitation).
- renouvellement des cellules HTA du poste de transformation 1400 = 52 000 € HT
- travaux de réparation de l'étanchéité du bâtiment principal « 1400 » hébergeant l'accueil, les points de ventes, le poste de secours de la SEM des Bauges et les bureaux de l'Ecole de ski Français = 50 000 € HT
- travaux de mise en conformité incendie et accessibilité de personnes à mobilité réduite concernant le bâtiment principal « 1400 » (propositions Batisafe) = 210 000 € HT
- travaux imprévus / bureautique = 30 000 € HT
- mise en place de toilettes sèches sur le domaine « 1400 » visant à renforcer la qualité de service et réduire les contraintes liées aux capacités d'assainissement = 15 000 € HT
- le déploiement d'équipements numériques innovants (spotphoto sur le télésiège du Roc de Balme) visant à renforcer les capacités de communication via les réseaux sociaux ainsi que de vendre des photos sur la cascade de tyroliennes = 30 000 € HT
- dans le cadre du plan de reprise porté par Grand Chambéry, certaines opérations sont déterminées comme prioritaire pour mettre en œuvre la mutation économique et notamment :
 - o financement complémentaire des différentes études lancées par le Parc naturel régional des Bauges par carence d'autorité organisatrice (Masterplan, Architecte du centre d'accueil et Amazone Adventure) = 15 000 € HT
 - o création du produit « Village mountain des lutins » visant à diversifier l'offre de loisir « 1000 » (ce projet devrait être subventionnable) = 480 000 € HT
 - o mission de maîtrise d'œuvre visant à la refonte du centre d'accueil « 1000 » afin de planifier les travaux sur 2020 (ce projet devrait être subventionnable) = 100 000 € HT

- o construction d'un belvédère panoramique au sommet du Mont-Pelat (ce projet devrait être subventionnable) = 35 000 € HT
- o reprise de la cascade de tyroliennes visant à corriger les problématiques structurelles existantes, ainsi que réduire les charges d'exploitation = 50 000 € HT

Le niveau du recours à l'emprunt sera déterminé au stade du budget primitif 2019.

Budget Nordique-SGR (M4 – 26300)

Les recettes de billetterie (redevances) sont estimées à 900 000 €.

Suite à l'étude de faisabilité réalisée, le projet neige de culture a été engagé et l'assistance maîtrise d'œuvre a été confiée le 25 octobre 2017 (délibération du 25-10-2017) au cabinet Abest. L'exercice 2019 sera consacré aux demandes d'autorisation de travaux ; Le plan de financement sera affiné avec un autofinancement à hauteur de 1 620 000 € contre les 1 500 000 € initialement prévus.

Les investissements principaux seront :

- la réalisation de l'aire de musculation en extérieur sur le stade multi-activités : 30 000 €
- la réalisation de la signalétique des portes d'entrées : 65 000 €
- les travaux préparatoires à la réalisation d'une nouvelle piste rouge sur la porte de Saint-François-de-Sales
- entretien des bâtiments d'accueil (enveloppe globale Principal / Nordique-SGR / Alpin-SGR : 30 000 € à détailler en fonction des nécessités et des priorités) ;
- opérations diverses pour 15 000 € (enveloppe globale Principal / Nordique-SGR / Alpin-SGR : à détailler en fonction des nécessités et des priorités).
- du fait que la salle hors-sacs du Carcey, propriété de la commune de Les Déserts, ne soit plus accessible aux usagers du secteur SGR, et afin de satisfaire cette demande « hors-sacs » Féclaz, il apparaît indispensable de louer une structure d'accueil touristique provisoire pour un montant de 20 000 € ttc (locations et installations).

Il est à noter qu'en 2019, le Syndicat mixte reprendra à sa charge les obligations de l'association Office du tourisme Savoie Grand Revard au regard de l'organisation de l'avant dernière étape de « La Grande Odyssée Savoie Mont-Blanc 2019 ». Cela représente une dépense d'environ 25 000 €.

Le niveau du recours à l'emprunt sera déterminé au stade du budget primitif 2019 et en fonction des concours extérieurs, et de la capacité d'autofinancement prévisible.

Budget Alpin-SGR

Les recettes de billetterie (forfait) sont estimées à 1 200 000 €.

Les investissements concerneront :

- la réalisation d'un master-plan de reconfiguration des pistes autour du télésiège de l'Orionde et programmation pluriannuelle chiffrée : 20 000 €
- assistance à maîtrise d'ouvrage pour le dossier d'autorisation de travaux (2020) sur la piste qui sera désignée prioritaire : 15 000 €
- les grandes inspections (GI), à quinze ans des télésièges de l'Orionde et des Ebats, inscrites au PPI, et qui ont fait l'objet d'une provision de 200 000 € pour les travaux qui interviendront en 2019.
- inspection à 30 ans (I30) du télésiège des Gorges (non réalisée en 2018 pour cause de remplacement du moto-réducteur et de l'armoire électrique du télésiège du Sire et de la mise en conformité sécurité du travail des trois tapis roulants) : 65 000 €
- acquisition d'un engin d'exploitation (véhicule 4x4) : 28 000 €
- entretien des bâtiments d'accueil (enveloppe globale Principal-Nordique-Alpin : 30 000 € à détailler en fonction des nécessités et des priorités) ;
- opérations diverses pour 15 000 € (enveloppe globale Principal-Nordique-Alpin : à détailler en fonction des nécessités et des priorités).

Le niveau du recours à l'emprunt sera déterminé au stade du budget primitif 2018, et en fonction des concours extérieurs et de la capacité d'autofinancement prévisible.

Budget Alpin-Aillons-Margériaz (M43 – 26700)

- il est également prévu le renouvellement d'un scooter des neiges = 15 000 € HT
- réalisation de l'inspection à 30 ans du télésiège Bergerie = 35 000 € HT
- réalisation de travaux correctifs sur le réducteur du télésiège des Rochettes (problème de lubrification) = 10 000 € HT
- mise en conformité sécurité du travail du tapis Poussin = 10 000 € HT
- déploiement de télécommandes sur les télésièges Rochettes et Roc de Balme, visant à faciliter l'exploitation et notamment les conditions d'accueil de la clientèle piétonne = 12 000 € HT
- dans le cadre du plan de reprise porté par Grand Chambéry, certaines opérations sont déterminées comme prioritaire pour mettre en œuvre la mutation économique et notamment :
 - o démontage télésiège du Cabri / création d'un lâcher intermédiaire sur le télésiège de la Combe aux Biches, ainsi que des travaux de reprofilage du tronçon de la piste de la Sciaz faisant la liaison sur la piste Cabri = 50 000 € HT
 - o mission de maîtrise d'œuvre et mission environnementale liées au projet d'implantation d'un téléporté d'occasion sur le domaine skiable « 1400 » à horizon 2021 = 150 000 € HT
 - o travaux de piste (terrassements, concassage, engazonnement) issus du Masterplan visa à sécuriser le produit ski avec un minimum de manteau neigeux naturel, desservi par le télésiège du Roc de Balme = 250 000 € HT
 - o réaménagement de la piste La Bibi (VTT descente) desservie par le télésiège des Rochettes et en lien avec la création du produit « Village mountain des lutins » = 15 000 €

Le niveau du recours à l'emprunt sera déterminé au stade du budget primitif 2018, et en fonction des concours extérieurs et de la capacité d'autofinancement prévisible.

Informations complémentaires relatives à Savoie Grand Revard :

- ▲ Marché de viabilisation hivernale des zones de stationnements touristiques et de gestion de la neige SGR : renouvellement du marché pour la période du 1^{er} novembre 2018 au 30 octobre 2019 (*renouvelable 2 fois, soit jusqu'au 30-10-2020*).
- ▲ La navette inter-sites (mini-bus) sera reconduite du 15 décembre 2018 au 31 mars 2019.
- ▲ Le Syndicat travaille actuellement à la mise en place d'une structure d'exploitation commune aux stations Savoie Grand Revard et Aillons-Margériaz.
Contrainte par des obligations réglementaires, l'exploitation des remontées mécaniques se poursuivra selon le schéma actuel au moins toute cette saison d'hiver et peut-être la saison d'été, à savoir : régie pour Savoie Grand Revard et SEM des Bauges pour Aillons-Margériaz.
Pour garantir une ouverture des équipements pour la saison 2019-2020, l'entité commune d'exploitation à créer devra avoir déposé son système de gestion de la sécurité (SGS) des remontées mécaniques avant le 1^{er} octobre 2019. Afin de préparer cette échéance, la nouvelle structure devra être créée au printemps ou en début d'été 2019.
Actuellement, les réflexions portent sur le maintien de l'exploitation en régie à autonomie financière et sans personnalité morale, ou sur la création d'une société publique locale (SPL) d'exploitation des domaines skiables. Chaque structure a des avantages et des inconvénients qui sont en cours d'évaluation, mais dans les deux cas, le choix de l'exploitant se fera sans mise en concurrence. Tous ces éléments seront présentés lors d'un prochain conseil en temps utiles.

Endettement

La dette globale s'élève à **6 548 847,48 €** au 1^{er} janvier 2019, dont :

- **1 825 495,12 €** pour le budget principal SMSB
- **210 583,39 €** pour le budget nordique-Savoie Grand Revard
- **4 100 197, 92 €** pour le budget alpin-Savoie Grand Revard
- **412 571,05 €** pour le budget alpin-Aillons-Margériaz (à détailler sur les budgets *Principal* et *Alpin-AM*).

Le remboursement en capital de l'année s'élèvera à **711 658,13 €** :

- **238 322,18 €** au le budget principal SMSB
- **30 083,32 €** au le budget nordique-Savoie Grand Revard
- **361 822,89 €** au le budget alpin-Savoie Grand Revard
- **81 429,74 €** au budget alpin-Aillons-Margériaz (à détailler sur les budgets *Principal* et *Alpin-AM*).

Les taux d'intérêts sont compris entre 0.65 % minimum et 4,99 % maximum.

Le 21 décembre 2018

Effectif – (base « saison hiver ») :

Services	Titulaire	Non-titulaire	Saisonnier	Total
Syndicat Mixte SGR				
Responsable juridique	1	0		1
Rédacteur (administration générale / financière)	1	0		1
Adjoint administratif (secrétariat / finances)	1	0		1
Technicien (travaux / marchés publics)	1	0		1
Attaché (régie des domaines skiables SGR)	0	1		1
Régie Savoie Grand Revard	Titulaire	Permanent	Saisonnier	Total
secrétaire		1	1	2
secteur nordique		2	21	23
secteur alpin		2	51	53
secteur maintenance / entretien		1	0	1
secteur mécanique		1	0	1
autres secteurs (CC)		0	2	2
Total :	4	8	75	87

Filière	Titulaire	Non-titulaire	Total
attaché	1	1	1
administrative	2	1	3
agent de maîtrise	0	4	4
employé	0	20	20
ouvrier	0	55	55
technique	1	2	3
Total :	4	83	87

Catégorie	Titulaire	Non-titulaire	Total
A	1	1	2
B	3	0	3
C	0	0	0
sans catégorie	0	82	82
Total :	4	83	87

Temps de travail	Titulaire	Non-titulaire	Total
Temps complet	3	78	81
Temps non complet	1	5	6
Total :	4	83	87

La durée hebdomadaire de travail est de 35 heures depuis le 1^{er} janvier 2002.

La durée hebdomadaire de travail est de 39 heures pour les agents permanents de la Régie ; les saisonniers sont sur une base de 35 heures.

La fiche des emplois permanents et saisonniers de la SEM des Bauges, pour le secteur Aillons-Margériaz, est annexée à titre d'information.

SEM DES BAUGES**PERMANENTS**

BIGONI	HERVE	CONDUCTEUR DE TELESKI
CERUTTI	YANNICK	RESPONSABLE EQUIPE CONDUCTEURS DAMAGE
GINOLLIN	CLAUDINE	SECRETAIRE DIRECTION SOCIAL TEC N4
CLERT	DIDIER	OUVRIER ENTRETIEN / AGENT PLACIER / CONDUCTEUR DE TELESKI
GUYON	SYLVAIN	OUVRIER D'ENTRETIEN REMONTEES MECANIKES
JENNY	LUC	CHEF EXPLOITATION
JOUTY	OLIVIER	ADJ CHEF EXPLOITATION + CHEF DES PISTES
MERCIER GALLAY	C.	OUVRIER ENTRETIEN QUALIFIE
RICHARD	RENE	CHEF DE GARAGE
TESSARD	MICHAEL	DIRECTEUR

SAISONNIERS 2018

ARTHUR	PETER	OPERATEUR DE PARC AROBATIQUE EN HAUTEUR
BERARD	NICOLAS	CONDUCTEUR TELESIEGE PINCES FIXES
BERGER	PATRICK	OUVRIER D'ENTRETIEN REMONTEES MECANIKES QUALIFIE
BLIN	QUENTIN	OPERATEUR DE PARC AROBATIQUE EN HAUTEUR
CALONNE	MARIE	OPERATEUR DE PARC AROBATIQUE EN HAUTEUR
DONZEL	FRANCK	CHEF OPERATEUR PARC AROBATIQUE HAUTEUR
DUFRESNE	FRANCOIS	AGENT DE RM N2
DUPERIER	MARIE	OPAH - CHARGEES DE COMMUNICATION TECHNICIEN N1
FLORENSON-MEUDEC	FABRICE	AGENT DE RM N2
GINOLLIN	JEROME	OPERATEUR DE PARC AROBATIQUE EN HAUTEUR
GRECO	ALAIN	OPERATEUR DE PARC AROBATIQUE EN HAUTEUR
PORRAZ	JEAN CHRISTOPHE	AGENT DE RM N2
RASSAT	SOPHIE	OPERATEUR DE PARC AROBATIQUE EN HAUTEUR
REMY	CYRIAQUE	OPERATEUR DE PARC AROBATIQUE EN HAUTEUR
REMY	VICTOR	OPERATEUR DE PARC AROBATIQUE EN HAUTEUR
RICHARD	ALEXI	OUVRIER ENTRETIEN REMONTEES MECANIKES

SAISONNIERS 2018 au 28 novembre 2018

ALESSI	MATTIA	AGENT DE RM N3
BECKER	RAPHAEL	CONDUCTEUR DE TELESKI
BERARD	NICOLAS	CONDUCTEUR TELESIEGE PINCES FIXES
BERGER	PATRICK	OUVRIER D'ENTRETIEN REMONTEES MECANIKES QUALIFIE
CANDE	NICOLAS	CONDUCTEUR TELESIEGE PINCES DEBRAYABLES
COLLOCA	ANTOINE	CONDUCTEUR DE TELESKI
DEMUER	GEORGES	CONDUCTEUR DE TELESKI
FAVRE	ERIC	CONDUCTEUR DE TELESKI
FLORENSON-MEUDEC	FABRICE	CONDUCTEUR DE TELESKI
GARNIER PETIT	MAUD	CONDUCTRICE DE TELESKI
GARRIGUES	PASCAL	CONDUCTEUR TELESIEGE PINCES FIXES
GUILLOCHON	JOHANNA	AGENT DE RM AUXILIAIRE N1
GINET	EMMANUEL	CONDUCTEUR TELESIEGE PINCES FIXES
MIGUET	VINCENT	OUVRIER D'ENTRETIEN REMONTEES MECANIKES
MOLEINS	DANIEL	CONDUCTEUR TELESIEGE PINCES FIXES
NOVARESE	CARINE	CONDUCTRICE TELESIEGE PINCES FIXES
PETIT BARAT	MICHEL	AGENT DE RM N3
PORRAZ	JEAN CHRISTOPHE	AGENT DE RM N2
RICHARD	ALEXI	CONDUCTRICE DE TELESKI
ROCHON VOLLET	DANIEL	CONDUCTEUR DE TELESKI
DUBONNET	JEAN MARC	OUVRIER D'ENTRETIEN QUALIFIE
MIGUET	GERARD	RESPONSABLE EQUIPE CONDUCTEURS DAMAGE
PAGET	SEBASTIEN	CONDUCTEUR D'ENGIN DE DAMAGE
PETIT BARAT	JEREMY	CONDUCTEUR D'ENGIN DE DAMAGE
AUPRETRE	ERIC	PISTEUR SECOURISTE 1° AUXILIAIRE
BAL	FABIENNE	PISTEUR SECOURISTE 1°
BAUDRY	GILLES	PISTEUR SECOURISTE 2°
CALONNE	MARIE	PISTEUR SECOURISTE 2°
GINOLLIN	JEROME	CHEF DE SECTEUR PISTES
LECOEUR	VINCENT	PISTEUR SECOURISTE 1°
MENDEZ	THEO	PISTEUR SECOURISTE 1°
PERIGNON	JOHANN	CHEF DE SECTEUR PISTES
PERRIN	PIERRE	PISTEUR SECOURISTE 2°
RASSAT	SOPHIE	PISTEUR SECOURISTE 2°
ABRIC	JOHANNE	RESPONSABLE ACCUEIL / VENTES TEC N4
ASHTON	MELANIE	HOTESSE DE VENTE COMPLEMENTAIRE
BARRERO	EMILIE	RESPONSABLE ACCUEIL / VENTES TEC N4
BLIN	QUENTIN	HOTE DE VENTE COMPLEMENTAIRE
BONSACQUET	CORINE	HOTESSE DE VENTE COMPLEMENTAIRE
CHALUMEAU	DOMINIQUE	RESPONSABLE DE POINT DE VENTE
DUFLOT	CHLOE	HOTESSE DE VENTE COMPLEMENTAIRE
DUPERIER	MARIE	CHARGEES COMMUNICATION - COMMERCIALE TEC N1
DURIF	LAETITIA	CONTROLEUSE ASSERMENTEE
GERMAIN	CAMILLE	HOTESSE DE VENTE COMPLEMENTAIRE
GERMAIN	CLEO	HOTESSE DE VENTE COMPLEMENTAIRE
LAIDET	KARINE	RESPONSABLE DE POINT DE VENTE
LEGER	ALINE	HOTESSE D ACCUEIL
MIGUET	LAETITIA	CONTROLEUSE
MIGUET	SYLVIE	RESPONSABLE DE POINT DE VENTE
MOISSET	BARBARA	RESPONSABLE DE POINT DE VENTE COMPLEMENTAIRE
NICOUD	CLEMENCE	HOTESSE DE VENTE COMPLEMENTAIRE
ROCHON-VOLLET	ISABELLE	HOTESSE DE VENTE COMPLEMENTAIRE
SAUNUS	EVELYNE	HOTESSE D' ACCUEIL
TROSSET	PASCALE	HOTESSE D' ACCUEIL
VIAL	LORENE	HOTESSE DE VENTE COMPLEMENTAIRE
DUFLOT	SERGE	AGENT DE RM AUXILIAIRE N2
LOYER	FLORIAN	AGENT DE RM AUXILIAIRE N1
MANNONI	PIERRE	AGENT DE RM AUXILIAIRE N1

